

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00205**

**APPROBATION DU CONTRAT NEGOCIE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 21 juin 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180531-D20180020510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018**

### **APPROBATION DU CONTRAT NEGOCIE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE**

Dans le cadre des négociations du Contrat de Plan Etat –Région 2015-2020 (CPE) et de sa déclinaison territoriale, la Convention Territoriale de Coopération Métropolitaine (CTCM), le Conseil Départemental de la Loire a fléché une enveloppe de 27,5 M€ au bénéfice du territoire de Saint-Etienne Métropole.

Une programmation de cette enveloppe a été arrêtée par le Conseil Départemental de la Loire et confirmée par courrier du 05 février 2018. Cette programmation présente une liste d'opérations inscrites au CPE et une liste d'opérations structurantes hors CPE (voir annexe 1 du projet de convention).

Les engagements réciproques du Département de la Loire et de Saint-Etienne Métropole sont formalisés dans le Contrat négocié Métropolitain (voir convention en annexe). La durée de ce contrat est fixée pour 3 années à compter de sa notification soit entre juin 2018 et juin 2021. La liste des opérations financées est présentée en annexe 1 de la convention. Les enveloppes fléchées sur le volet Renouvellement Urbain sont présentées par communes en annexe 2 de la convention.

Chaque opération inscrite dans ce contrat fera l'objet d'une convention financière spécifique et donc d'un dépôt initial de demande de subvention par le maître d'ouvrage auprès du Département de la Loire.

Dans le cadre de ce contrat, Saint-Etienne Métropole s'engage à :

- mettre en œuvre les opérations relevant de sa compétence,
- mettre en place les moyens de suivi de ce contrat,
- informer les acteurs et porteurs de projets des modalités de mise en œuvre de ce contrat et de son avancement.

Le pilotage global du contrat s'articulera et s'appuiera sur les autres instances de gouvernance mises en place et dédiées à certaines, procédures ou actions, en particulier le Contrat de Plan Etat Région, le protocole du Programme de Renouvellement Urbain 2 et le Contrat de Ville.

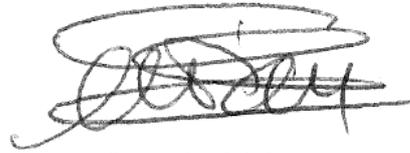
L'évaluation de ce contrat permettra de s'assurer de la bonne mise en œuvre des différents projets. Un bilan quantitatif et qualitatif sera fourni par Saint-Etienne Métropole à mi-parcours et en fin de contrat.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de Contrat négocié Métropolitain avec le Conseil Départemental de la Loire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tout document se référant à cette affaire.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**